

DELIBERATION N°196

Vente d'une parcelle communale située à LOUVROIL à l'Union des Musulmans de l'Avesnois

L'Union des Musulmans de l'Avesnois occupe actuellement un bâtiment qui présente d'importants problèmes en termes de sécurité. Aussi envisage-t-elle de construire un nouvel établissement cultuel sur la commune de LOUVROIL.

La Ville de MAUBEUGE est propriétaire de la parcelle cadastrée section AD n° 167 sise rue Dorlodot à LOUVROIL. L'association nous a sollicité afin de se rendre propriétaire d'une partie de ce terrain afin d'y ériger le nouveau lieu de culte.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, il est proposé à l'association d'acquérir cette parcelle d'une surface d'environ 11 000 m². Cette cession interviendrait au prix de 22 220,00 €.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal, de bien vouloir :

- Approuver la cession de cette parcelle selon les conditions susvisées à l'Union des Musulmans de l'Avesnois ou toute personne s'y substituant, sachant que l'actualisation a été sollicitée auprès des services fiscaux et que la ville n'a pas obtenu de réponse,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier,
- Inscrire la recette au budget communal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

ACCEPTTE les points ci-dessus désignés.

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Sous Préfecture le :

- de la publication le :

Le Maire de MAUBEUGE

R. PAUVROS